

Maison de l'habitat

Melun Val de Seine

Rénovation de mon habitat


Nouveau
service



Une question ? Un projet ?
Rdv sur MelunValdeSeine.fr

La Maison de l'habitat Melun Val de Seine

Vous habitez une des 20 communes
de l'agglomération, et vous êtes :



Propriétaire, locataire,
copropriétaire
(syndicat de copropriété)



À la recherche d'informations et de
conseils sur la rénovation énergétique
de votre logement ou d'orientation
sur les aides existantes

Un service
ouvert
à tous



Un guichet unique, des conseils gratuits et indépendants

La Maison de l'habitat constitue un réseau qui regroupe et accueille les conseillers de l'ADIL, de l'Espace Conseil France Rénov, du CLLAJ et d'Action Logement. Ils sont là pour vous accompagner sur toutes les questions liées au logement et à l'habitat social et privé. Ils vous apportent des conseils gratuits, indépendants et neutres pour vous aider à réaliser vos projets, vous renseigner sur l'ensemble des aides disponibles, et vous orienter vers les bons interlocuteurs.



Un service public officiel

Vous pouvez faire confiance à la Maison de l'habitat, un service public créé et géré par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui accueille l'Espace Conseil France Rénov'. Elle ne commercialise aucun service ni travaux, et est indépendante des entreprises.

4 bonnes raisons de se lancer dans vos travaux !



Diminuez
vos factures
d'énergie



Améliorez
le confort de
votre logement



Valorisez
votre patrimoine
immobilier



Préservez
l'environnement



La Maison de l'habitat répond à vos questions

Les conseillers de la Maison de l'habitat sont à votre disposition pour identifier les solutions techniques appropriées à votre projet. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour les aides financières aux travaux de votre logement ou votre copropriété : rénovation énergétique, adaptation liée à la perte d'autonomie et mises aux normes du logement.

Je suis à la recherche de conseils et d'aides :



Pour rénover et adapter mon logement

Pour la rénovation énergétique, vous pouvez être éligible :

- Aux aides financières de l'Anah (Ma Prime Rénov' Mon parcours accompagné)
- Aux aides de l'Agglo (Mon Plan Rénov')
- Et aux prêts travaux d'Action Logement

Pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie et à la mise aux normes de votre logement, vous pouvez être éligible :

- Aux aides financières de l'Anah (Ma Prime Adapt')
- Au prêt travaux d'adaptation du logement au handicap d'Action Logement



Pour rénover ma copropriété

Vous pouvez être éligible :

- Aux aides financières de l'Anah (Ma Prime Rénov' Copropriété)
- Aux aides de l'Agglo (Mon Plan Rénov')
- D'autres aides sont possibles afin de financer votre reste à charge en tant que copropriétaire

**Ces dispositifs sont mobilisables
sous conditions de ressources et
de gains énergétiques**

i Attention !

Ne signez aucun devis et ne commencez aucun travaux tant que vous n'avez pas la validation écrite des montants de vos subventions !

La Maison de l'habitat Melun Val de Seine à votre écoute

Nous
sommes
à votre
disposition !



Permanences physiques
ou téléphoniques sur
rendez-vous avec l'un
de nos conseillers.



Renseignements et prise de rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h
au 01 64 79 25 53
Pour tout autre renseignement :
maison-habitat@camvs.com

Un service pour
les habitants
du territoire
Melun Val de Seine



Permanences
physiques

Besoin d'informations sur un sujet ?

Consultez nos dépliants thématiques sur le site melunvaldeSeine.fr



Rénovation
de mon habitat



Tout sur
la location



Accès à
la propriété



Fonctionnement
des copropriétés



Logement
des jeunes

Retrouvez
le calendrier
des animations sur
melunvaldeSeine.fr

